

LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 1989 (18)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 10 h 56, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Blackburn (*président*).

*Membres du Comité présents:* Edna Anderson, Jean-Pierre Blackburn, Allan Koury, Sergio Marchi, Larry Schneider, Jacques Vien et Dave Worthy.

*Membre suppléant présent:* Margaret Mitchell remplace Dan Heap.

*Aussi présente:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young, attachée de recherche.

En conformité du paragraphe 108(2), le Comité poursuit son enquête sur l'arriéré des demandes des réfugiés.

Le Comité étudie le deuxième rapport du Sous-comité de l'immigration.

Sur motion de M. Marchi, il est convenu,—Que les membres du Sous-comité de l'immigration informent M. Marchi des changements qui paraissent souhaitables dans son rapport minoritaire, et que la décision finale d'inclure le rapport soit laissée au président, après consultation avec l'intéressé.

Sur motion de Larry Schneider, il est convenu,—Que le deuxième rapport du Sous-comité de l'immigration sur l'arriéré des demandes des réfugiés soit adopté et devienne ainsi le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, et que le président dépose le rapport à la Chambre.

Sur motion de Allan Koury, il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter des corrections d'ordre typographique et grammatical, ou de traduction.

Il est convenu,—Que le rapport minoritaire de M. Heap soit intitulé «Rapport de clarification», et soit ajouté au deuxième rapport du Comité.

Il est convenu,—Qu'une conférence de presse soit convoquée le mardi 19 décembre 1989, tout de suite après le dépôt du rapport.